

Seule solution : réduire le volume de la circulation automobile et partager la rue.

Multiplier les mesures et aménagements facilitant la circulation sécurisée des cyclistes :

- Réalisation et entretien régulier des chaussées avec bandes de roulement lisses, claires et confortables,
- **Suppression ou forte réduction de tous aménagements et obstacles dangereux : ressauts, chicanes, barrières, poteaux et autres potelets.** La largeur minimale obligatoire est de 1,50m pour permettre le passage en direct de tout type de vélos,
- Bordures à hauteur adéquate et chanfreinées,
- Aménager des bandes cyclables dans certaines conditions : voie large, flux circulaire important, rue en pente...
- Expérimenter les « vélorues », rues où les vélos sont prioritaires et la circulation des voitures limitée,
- Sécuriser les abords des écoles et inciter les élèves à venir à pied ou à vélo (organisation de « pédibus » et de « cyclobus »),
- Respect par les automobilistes des distances lors des dépassements des cyclistes (1,50m hors agglomération, 1m en agglomération),
- Doubles sens cyclables (DSC) réglementaires, permettant aux cyclistes de rouler à contre-sens dans les rues à sens unique sous certaines conditions : vitesse à 30 km/h, aussi possible à 50 km/h, largeur de voie suffisante, nombre de véhicules, visibilité... (exceptions rares),
- Marquages au sol systématiques et nombreux : figurine vélo + double chevron tous les 20 ou 30m au moins,
- SAS cyclables à chaque carrefour à feux, strictement réservés aux cyclistes, leur permettant de démarrer en tête dans de meilleures conditions de sécurité,
- Panonceaux « Cédez-le-passage cycliste » à chaque carrefour à feux, permettant aux cyclistes de passer au feu rouge en respectant la priorité de ceux (piétons et véhicules) qui ont le feu vert.



Principes de base fondamentaux à respecter pour tout itinéraire et tout réseau cyclable :

- **LA CONTINUITÉ,**
- **LE CONFORT**
- **ET LA SÉCURITÉ**